

FRANCE



Découverte en vélo avec assistance électrique
Charme et gastronomie au cœur du Gers

du samedi 19 au samedi 26 juin 2021

(2^{ème} départ du samedi 09 au samedi 16 octobre 2021)



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

DECOUVERTE DE LA TOSCANE FRANÇAISE

Aussi appelé la Toscane française, le département du Gers offre une multitude de facettes au voyageur curieux. A partir du confort d'une magnifique maison d'hôtes, ce programme vous offre la possibilité de découvrir, en six journées de vélo (VTC) avec assistance électrique, des paysages uniques, des villages magnifiques, une gastronomie remarquable. Encadré par un moniteur diplômé d'état, les étapes, qui alternent petites routes et quelques chemins empierrés, traversent vallons et collines où se nichent bastides, châteaux, vignobles...

Plusieurs escales sont prévues dans des lieux ravissants dont plusieurs font partie de la collection des plus beaux villages de France, comme Larresingle, Fourcès, Montreal et Lavardens.

C'est donc à partir d'une maison d'hôtes ravissante que vous partirez à la découverte de cette magnifique région, avec l'avantage de ne pas devoir « emballer » tous les jours votre bagage.



NIVEAU ET ORGANISATION DE LA JOURNEE

Facile. L'utilisation de VTC à assistance électrique, équipé de deux batteries de 500 W, rend ce parcours aisé pour toute personne sachant rouler, freiner et tenir une trajectoire. L'idée n'est pas « d'avaler » les kilomètres, mais de prendre le temps d'apprécier la nature à travers la « petite reine ». On parle donc de cyclotourisme ; une activité adaptée par conséquent également pour les débutants.

Il est aussi possible de ne pas faire toutes les sorties, la maison d'hôtes se prêtant très bien à des journées de farniente (piscine, salons, bibliothèques).

Le matin, le petit déjeuner est servi à partir de 08h00 afin de pouvoir partir au plus tard à 09h00. Le retour est en règle générale prévu vers 17h00.

Vous pourrez profiter de la piscine et d'un apéritif. Si vous le souhaitez, il est également possible de bénéficier d'un massage relaxant (à réserver impérativement en avance et à régler sur place +/- EUR 60/heure).

Le repas du soir est prévu en règle générale vers 19h30 et un transfert est prévu, parfois en minibus, parfois à pied, en fonction du restaurant réservé.



L'ENCADREMENT DURANT LE VOYAGE

Yannick

Initialement formé aux métiers de l'architecture, Yannick se tourne rapidement vers le monde du voyage qu'il découvre au travers de nombreux déplacements à pied comme à bicyclette.

De part ces expériences, le vélo s'est petit à petit imposé dans son quotidien et il est devenu un mode de vie, un mode de déplacement, une philosophie.

Aujourd'hui en tant que moniteur de cyclisme diplômé d'état, l'intérêt porté aux différents aspects de cette pratique s'est transformé en un savoir-faire et en des connaissances qu'il a à cœur de transmettre. Il en a fait son métier, sa passion.



Nyima et Christian

Elle est l'âme de Lacassagne... Décoratrice à la base, elle a laissé son empreinte dans différents projets notamment au Népal puis en Patagonie.

Depuis, elle s'occupe de la maison d'hôtes dont elle a supervisé tous les aménagements. Elle est également en charge de l'accueil et des petits déjeuners.

Lui est un globetrotter exceptionnel. Depuis bientôt 40 ans, il arpente inlassablement le monde. Il a fait du voyage sa profession, en créant la marque Tirawa, qui vient de célébrer ses 20 ans d'existence. Il gère la logistique durant le voyage mais aussi ... les apéros et les Armagnacs le soir venu !



D'autres intervenants durant le voyage

Chantal

Native de Condom, son activité principale est liée au riche patrimoine bâti du département du Gers. Elle vous propose une promenade dans la bastide de Montréal-du-Gers fondée au XIII^e siècle. Dans ce cadre, elle souhaite partager avec vous l'objet de son diplôme de fin d'étude : trouver les moyens pour adapter un habitat contemporain sur la contrainte d'une trame parcellaire médiévale qui est encore visible aujourd'hui.

Alain

Un parcours dans l'enseignement assez atypique car ponctué par l'attribution des palmes Académiques, puis décoré des Arts et des lettres et enfin distingué du titre de Chevalier de la Légion d'honneur. Ses centres d'intérêt ?
«L'histoire bien sûr mais aussi la politique, dans le sens de gestion de la République. Il saura vous passionner par ses récits et anecdotes

Dominique

Les cuvées de sa propriété se démarquent clairement de tout ce que l'on peut trouver en Côtes de Gascogne, tant dans les pratiques culturelles que dans la taille réduite du domaine. Il utilise ainsi au mieux les cépages autochtones de son vignoble de Montréal-sur-Gers, conduit en agriculture biologique. C'est également dans les approches d'élevage que sa créativité s'exprime : exposition à la lumière, sous voile... Ses vins proposent une expression originale, parfois déroutante, mais toujours aboutie.

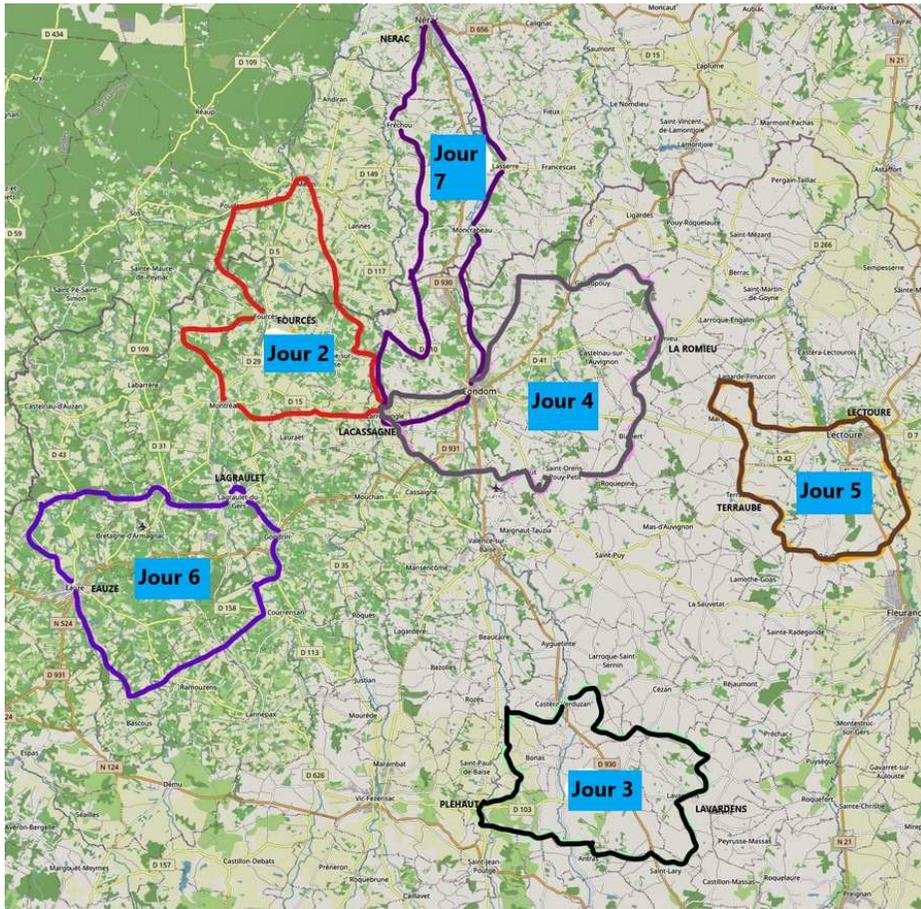
VOTRE VELO ELECTRIQUE

Le Xroad est un mélange entre un VTTAE (vélo tout terrain avec assistance électrique) et un vélo urbain.

Avec son cadre rigide intégrant une batterie Bosch, une fourche 80mm de débattement ainsi qu'une tige de selle suspendue, le Xroad 3 est dynamique et très confortable. Il est également parfaitement équipé avec un bon nombre d'accessoires pratiques tels que son porte-bagages compatible avec les standards de fixation QL3 et MIK ainsi qu'un puissant éclairage avant et arrière. Parfait pour les trajets du quotidien comme pour partir en vacances !



CARTE (GENERALE)



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	samedi 19.06.21	Toulouse – Larressingle	bus	Lacassagne	D
2	dimanche 20.06.21	Larressingle - Heux – Poudenas – Fourcès – Montréal - Larressingle (+/- 55km)	VTC	Lacassagne	BLD
3	lundi 21.06.21	Larressingle - Pléhaut - Lavardens – Herrebouc - Larressingle (+/- 47km à vélo)	bus, VTC	Lacassagne	BLD
4	mardi 22.06.21	Larressingle – Condom – La Romieu – St Orens Pouy Petit - Larressingle (+/- 57km)	VTC	Lacassagne	BLD
5	mercredi 23.06.21	Larressingle – Terraube - Lagarde – Lectoure – Tané – Pauilhac - St Puy (château Monluc) – Abbaye de Flaran - Larressingle (+/- 45km à vélo)	bus, VTC	Lacassagne	BLD
6	jeudi 24.06.21	Larressingle - Lagraulet - Eauze – Lamothe - Larressingle (+/- 53km à vélo)	bus, VTC	Lacassagne	BLD
7	vendredi 25.06.21	Larressingle – Condom – Moncrabeau – Nérac – Fréchou – Larressingle (+/- 65km)	VTC	Lacassagne	BLD
8	samedi 26.06.21	Larressingle – Toulouse	bus		B

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : samedi 19 juin 2021

Toulouse – Larressingle

Rendez-vous à Dans le courant de la journée, l'après-midi, envol de Genève à destination de Toulouse. Accueil dès votre arrivée et transfert en minibus (+/- 1h40) à votre maison d'hôtes.

Lacassagne est une maison du XVIIIème siècle, simple, chaleureuse et entourée de nature, en plein cœur de la Gascogne. Elle est située à 500 mètres du petit village de Larressingle et de sa fameuse citadelle. Ce village fait partie de la « collection » des plus beaux villages de France.



La bâtisse possède plus de 600m² habitable. Cinq chambres d'hôtes donnent accès à de très belles pièces à vivre : un grand salon, un bureau-bibliothèque, une salle à manger pour les petits déjeuners et un plus petit salon pour son intimité.



Aux beaux jours, il faut ajouter : une terrasse couverte avec un salon spacieux, un grand couloir de nage (20x3m) et deux hectares de parc où l'on peut s'isoler.

Nuit à la maison d'hôtes Lacassagne.

Jour 2 : dimanche 20 juin 2021

Larressingle - Heux – Poudenas – Fourcès – Montréal - Larressingle (+/- 55km)

Le premier point d'intérêt de cette journée est la chapelle d'Heux, située sur un promontoire. Une pancarte indique que la vue est semblable à «une mer de collines». Visite de cette chapelle, un peu unique en son genre.



Passage devant le vignoble de Chiroulet, l'une des appellations très connue des Côtes de Gascogne.

Un itinéraire vallonné conduit ensuite à Mézin, un gros bourg avec une très belle place dominée par l'église Saint-Jean-Baptiste, de style romano-gothique fortifiée. Située au cœur des pays du foie gras, des pruneaux, de l'armagnac, la ville fut notamment un des bastions de l'industrie du liège en France au cours des XIXème et XXème siècles.

Continuation le long d'une variante du chemin de St Jacques. L'arrivée sous le château de Poudenas (XIII ème) est remarquable. Petit tour dans ce village.

L'église et son campanile bordés de cyprès, évoquent irrésistiblement un village méridional, avec une vue imprenable.



Retour au pont roman qui enjambe la Gélise, afin de rejoindre l'église Saint-Christophe d'Arbussan, inscrite au titre des monuments historiques en 1980. Une petite route bucolique mène ensuite au remarquable village de Fourcès. Construit autour d'un château remplacé aujourd'hui par une place ombragée de platanes, Fourcès est une originale bastide ronde dont les maisons créent un décor théâtral de colombages et d'arcades

C'est sur cette place de l'un des « plus beaux villages de France » que vous aurez le plaisir de vous restaurer.



Il faudra repartir doucement après ce repas qui fera la part belle à la gastronomie locale. Itinéraire bucolique par une petite route jusqu'à l'église Notre-Dame de l'Assomption de la Vierge Marie à Luzanet.

Quelques tours de pédale plus loin, vous voici devant le domaine de Pellehaut, le cru gascon le plus connu.

Situé sur les coteaux du château de Pellehaut, à plus de 180 m d'altitude, le vignoble bénéficie d'un terroir idéal et d'un ensoleillement maximal.

Dégustation possible de quelques cépages...

Une belle descente conduit ensuite au pied de la bourgade de Montréal. Ce village fait partie de la collection des plus beaux villages de France. Bâtie à même le roc sur un promontoire dominant la petite vallée de l'Auzoue, elle fut amenée à remplir un rôle stratégique de verrou placé entre les domaines français et anglais à l'époque de la guerre de Cent Ans.

Il est agréable de prendre un rafraîchissement à la terrasse d'un bar, à l'ombre des arcades, après avoir visité la belle Collégiale Saint-Philippe-et-Saint-Jacques de Montréal. En partie fortifiée, d'où son aspect assez imposant, elle a été érigée sur les restes d'une première église dédiée à la Vierge.



Retour à votre maison d'hôtes par le « chemin de St Jacques », empruntant quelques sections roulantes de pistes et des petites routes charmantes, au milieu de la campagne typique de cette partie du Gers, appelée la petite Toscane française.

En début de soirée, vous rejoindrez à pied la citadelle de Larressingle. Dîner chez Philippe, sur la terrasse au pied de la tour principale. Un endroit magique!

Nuits suivantes à la maison d'hôtes Lacassagne.

Jour 3 : lundi 21 juin 2021

Larressingle - Pléhaut - Lavardens – Herrebouc - Larressingle (+/- 47km à vélo)

Jusqu'à Castéra-Verduzan, l'itinéraire monte et descend, suivant des lignes de crêtes avec de très belles vues.

Arrivée en fin de matinée à Lavardens, afin de visiter son château. Tel un paquebot à quai, le château de Lavardens détonne par sa silhouette monumentale et le raffinement de son architecture.



Fief des Comtes d'Armagnac (XIIe s.), le Château de Lavardens fut reconstruit au XVIIe s. par Antoine de Roquelaure, compagnon et ami d'Henri IV, pour l'amour de sa vie, Suzanne de Bassabat.

Déjeuner sur la terrasse du « Restaurant du Château », une superbe adresse !

Après le déjeuner, temps libre pour déambuler dans les ruelles de ce ravissant village. L'église vaut le coup d'œil et plusieurs artisans d'art se sont installés ici.

De multiples chemins vicinaux, circulant en méandres au milieu des collines, vous conduisent jusqu'au château de Herrebouc (visite possible, producteur d'Armagnac et de vins), avant finalement de rejoindre Pléhaut puis votre logement.



Après l'apéritif, départ en début de soirée en véhicule à Caussens (15km / 20 min.) et dîner au restaurant « le Vieux Pressoir » ; une belle adresse au milieu de la campagne.

Jour 4 : mardi 22 juin 2021

Larressingle – Condom – La Romieu – St Orens Pouy Petit - Larresingle (+/- 57km)

La première partie de la journée est prévue sur des chemins agréables, le long d'un itinéraire en crête menant à la ville de Condom. Arrêt devant la cathédrale, qui n'a pas en fait le statut de Cathédrale... mais d'église !

Construite au XVI^e siècle sur l'emplacement d'une ancienne église abbatiale, la cathédrale Saint-Pierre, telle «un vaisseau de pierres dorées aux profonds contreforts», donne l'aspect, vue de loin, d'une église forteresse. Son chœur du XIX^e siècle est inspiré de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi et a remplacé l'ancien chœur détruit à la révolution.



Après un passage devant le beau château de Cahuzac., vous rejoignez le village de Lialores.

Dernier vestige d'un prieuré bénédictin fondé par l'abbaye de Condom, l'église de Lialores dévoile discrètement ses trésors romans au visiteur qui sait prendre son temps.

Le village perché de Gazopouy est la prochaine escale. C'est un ancien castelnau de forme ovoïde qui côtoie le bourg construit au XVI^e siècle pour abriter une population croissante. Anciens remparts et porte en arc brisé prolongé par un couloir voûté annoncent l'église romane dotée d'un porche gothique du XIV^e siècle.

Au milieu de champs de tournesols, de colza, d'ail et de blé, le tout formant une véritable mosaïque, arrivée enfin en vue des deux tours de la collégiale de La Romieu.



Situé au croisement du GR65 et du GR 652 des chemins de Saint Jacques de Compostelle, le village médiéval de La Romieu a gardé tout son charme gascon.

La visite de ce remarquable ensemble d'architecture méridionale permet de découvrir son église à nef unique, son cloître et ses deux tours dont l'une renferme un passage secret avec un escalier à double révolution. Montée dans la tour octogonale (140 marches en colimaçon) pour apercevoir, aux détours des étages, les peintures de la sacristie restaurée. Très belle vue depuis le sommet !

Déjeuner en terrasse à « L'Etape d'Angeline », une valeur sûre !

En début d'après-midi, visite des jardins de Coursiana. Arnaud et Véronique Delannoy vous accueillent dans un superbe ensemble végétal de 6 hectares, véritable havre de paix où des milliers de plantes (arbres, arbustes, vivaces, annuelles..) se mêlent à une merveilleuse collection de 350 rosiers différents. Les jardins de Coursiana ont été classés en 2005 « Jardin Remarquable » par le ministère de la culture.

Après Herret, descente vers la double écluse de Graziac.

D'une architecture remarquable, l'écluse double de Graziac a été construite entre 1838 et 1850 en pierre de taille avec des portes en bois, actuellement métalliques.

Arrivée à votre « camp de base » en fin de journée.

Le repas du soir est prévu à proximité de votre logement, sous un chêne centenaire et sous les remparts.

Jour 5 : mercredi 23 juin 2021

Larressingle - Larressingle – Terraube - Lagarde – Lectoure – Tané – Pauilhac - St Puy (château Monluc) – Abbaye de Flaran (+/- 45km à vélo) - Larressingle

Une petite route, quasiment plate, mène au village de Marsolan. Cet ancien castelnau, construit sur le penchant sud du plateau de Lomagne, avec ses étalements de maisons, présente un aspect méditerranéen. Marsolan est un exemple typique et magistral d'un bourg castral qui se développe entre le XII et le XIII^{ème} siècle.



Passage devant le Moulin du Sourdet. Lorsque la vallée s'élargit, le château de Lagarde apparaît, dominant les environs. Une belle côte attend les mollets des cyclistes pour arriver à ce nid d'aigle.



Prochaine étape, la ville de Lectoure. Une petite route raide (100 m de dénivelé) mène directement devant l'ancien château des comtes d'Armagnac. Ce lieu fut converti pendant 250 ans en hôpital. Depuis la fermeture de ce lieu, le château est devenu « le village des brocs », un ensemble d'une vingtaine de salles tenues par des brocanteurs.



Le déjeuner est prévu sur une magnifique terrasse qui surplombe les remparts de la ville.

Après le déjeuner, direction le belvédère de la Chapelle, avec une belle vue sur le versant Nord des remparts.

Traversée de villages typiques comme Aurenques et Pauilhac. Bastides, châteaux, fermes isolées ponctuent cette campagne. A Terraube, découverte de ce beau village avec sa rue centrale.

Le village avec son château fort domine les champs qui l'entourent. Le château de Terraube, typique « château gascon », date du XIIIe siècle. Si vous jouez aux cartes, vous connaissez l'un des ancêtres de l'actuel Marquis. Une rue du village porte le nom de cet illustre aïeul, Hector de Garland dont le valet de carreau serait une représentation. A voir également, son église placée au centre du village. À l'intérieur, une ample nef du XVIIe siècle abrite un imposant retable en marbre blanc, un autel d'époque Louis XVI. L'édifice est célèbre pour son orgue, l'un des plus prestigieux de France.

Les vélos sont remis sur la remorque et en route pour le village de St-Puy afin de visiter le château Monluc. Situé sur la partie dominante de St-Puy, le château Monluc a été construit sur les vestiges d'un château du XIIIe siècle. Il est aujourd'hui devenu le berceau d'un fameux apéritif : le Pousse-Rapière.

C'est en approfondissant la démarche de son aïeul, que René Lassus eut l'idée de champagniser les vins de son vignoble tout en continuant à en distiller une partie. L'association de la liqueur d'Armagnac au Brut qu'il produisait en méthode traditionnelle, fit naître le Pousse-Rapière. Son succès, jamais démenti, tient au fait que les deux composants sont élaborés, dès l'origine, dans le souci de réaliser un mélange équilibré. Le vin et la liqueur sont faits l'un pour l'autre, à partir du même terroir et du même vignoble. En plus du Pousse-Rapière, le château de Monluc produit également des vins de Côtes de Gascogne, du Floc de Gascogne et de l'Armagnac.

Poursuite jusqu'au village de Valence sur Baïse et plus précisément vers l'abbaye de Flaran, fondée en 1151. C'est au cœur d'un parc que les bâtiments monastiques et les jardins présentent une parfaite illustration d'un ensemble cistercien du XIIe siècle, remanié jusqu'au XVIIIe siècle. Monument historique classé, l'abbaye abrite l'exceptionnelle collection "Simonov" où se découvre une centaine d'œuvres du XVIIe au XXe siècle : Ronda, Monet, Steer, Courbet...



En début de soirée, départ en véhicule jusqu'à Montréal du Gers. Dîner au restaurant « l'Escale », sous les arcades de la place principale.

Jour 6 : jeudi 24 juin 2021

Larressingle - Lagraulet - Eauze – Lamothe - Larressingle (+/- 53km à vélo)

En quelques coups de pédale, vous rejoignez la piste verte, une piste cyclable qui part de Condom et qui reliera à terme la ville d'Eauze, en suivant une ancienne voie de chemin de fer, recyclée pour l'occasion. Vous la suivez sur 3 km, jusqu'à l'entrée du village de Gondrin. Ce village est situé dans la zone Armagnac et possède un des plus grands terroirs viticoles du sud-ouest pour la production de vins blancs aromatiques. Les maisons à colombages jalonnent la rue des Cornières, ancienne rue commerçante du village.

Au milieu des vignes, des cultures, des réservoirs d'eau artificiels et des forêts, vous traversez hameaux et propriétés viticoles jusqu'à Eauze, en suivant des chemins vicinaux et des voies communales. Au guidon de vos vélos électriques, montées et descentes se succèdent, avec un effort que vous pouvez moduler à loisir !



Eauze, c'est la capitale historique de l'Armagnac (plus vieille eau-de-vie de France). C'était autrefois Elusa, capitale de la Novempopulanie. Les coteaux qui l'environnent permettent d'avoir, par temps clair, une vue étendue sur les Pyrénées.

En 1985, le trésor d'Eauze fût mis à jour lors d'une fouille sur un terrain proche de la gare. Le trésor se compose de 28000 monnaies en alliage cuivre-argent, de 6 monnaies en or, et de 45 monnaies en bronze dont un médaillon de Marc Aurèle, et de nombreux bijoux en or, pierres précieuses, bronze et argent. Ces objets couvrent une période qui va de 170 à 261 après JC. Le trésor d'Eauze est présenté dans le musée archéologique de la cité que vous allez visiter. Autre bâtiment de grand intérêt : la cathédrale Saint-Luperc, consacrée à Saint Lupercus, un évêquiste qui convertit Anatole et Dassin. Construite à partir de 1463 par l'évêque Jean Marre de Condom, c'est un vaisseau gothique haut de 22 mètres, à nef unique et clocher octogonal.

Aujourd'hui, c'est jeudi... et pour Eauze... c'est la journée du marché hebdomadaire. Petit tour au milieu des étals de producteurs locaux. Temps libre pour flâner dans le vieil Eauze et ses maisons à colombage.

Déjeuner en terrasse sur la place centrale du village, devant la cathédrale.

Avant de poursuivre, petit détour par la Domus de Cieutat, site archéologique situé vers l'ancienne gare d'Eauze. A l'époque gallo-romaine, une domus est une demeure urbaine d'une grande richesse, qui appartient à une famille de classe aisée dont la Domus de Cieutat en est un parfait exemple.

Cerné par les vignes, le château de Millet représente la prochaine escale. Exploitée par la même famille depuis 5 générations, cette propriété réserve aujourd'hui 80 hectares de vigne à la production de vins des Côtes de Gascogne et à l'élaboration de Bas Armagnac. Le vignoble est installé sur les collines verdoyantes où alternent des sols sablo-argileux et des sols sableux appelés "sables fauves". Ce terroir spécifique de la zone du « Bas-armagnac » est réputé pour ses eaux-de-vie délicates et fruitées. Dégustations et explications ...



Située sur la fameuse route de crête nommée Ténarèze, la tour de Lamothé est érigée sur une motte féodale et surplombe ainsi la vallée de l'Izaute, limite naturelle entre les terroirs de la Ténarèze et du Bas-Armagnac. Cet édifice est composé de cinq niveaux, le dernier étage étant un poste de guet crénelé offrant un panorama à 360°.

Par des petites routes communales traversant principalement des parcelles de vignes, vous rejoignez le village de Lagraulet.



On peut notamment y voir l'église Sainte-Madeleine (XII^{ème} siècle), les vestiges du château et de la tour carrée du Moyen-Âge, les douves, le chemin de ronde, ainsi que la chapelle romane Saint-Lannes, isolée du village. Curiosité dans le village : l'ancien château d'eau, peint par Jean-Paul Chambas, propose un hébergement insolite !

Retour via le hameau de Vopillon. Visite de l'église romane, vestige d'un Prieuré de religieuses de l'Ordre de Fontevraud fondé en 1140 grâce au Sire Arnaud de Vopillon. L'édifice présente une nef unique semi circulaire autrefois voûtée. Le chœur et la nef présentent des chapiteaux ornés en damiers. Les peintures murales du XIII^{ème} siècle présentent notamment "La Cène", "L'Entrée à Jérusalem", "Lavement des pieds" ou encore "L'Adoration des mages" par exemple.

Le repas du soir est prévu non loin de votre hébergement.

Jour 7 : vendredi 25 juin 2021

Larressingle – Condom – Moncrabeau – Nérac – Fréchou – Larressingle (+/- 65km)

Aujourd'hui, départ pour la plus longue étape de ce tour : environ 64 kilomètres de petites routes.

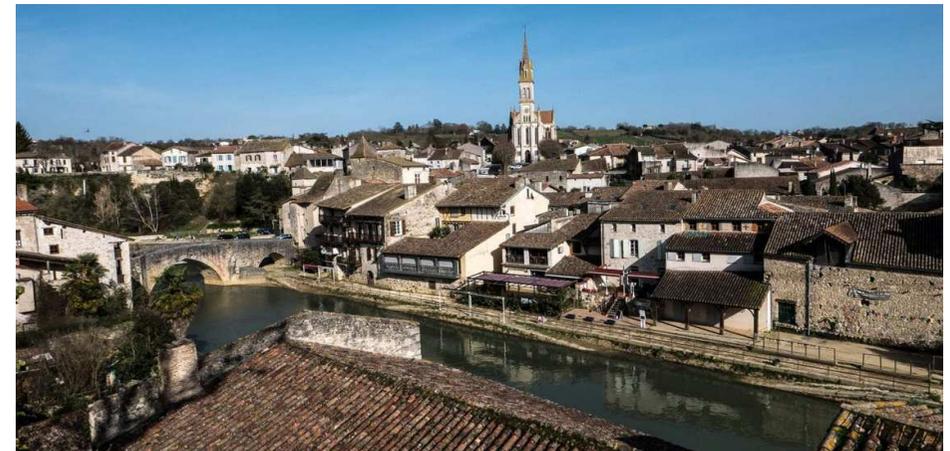
Une route bucolique conduit ensuite jusqu'à Nérac. Premier stop à Moncrabeau. Ce charmant petit village de Gascogne a connu une activité importante dès l'époque gallo-romaine comme en attestent les vestiges des « villas » découvertes au XIX^{ème} siècle. Connue pour être la capitale des menteurs et des grimaces, Moncrabeau est aussi un pays de traditions gourmandes, gasconnes (pruneaux, foie gras, confits, melons, Armagnac, Floc de Gascogne, fromage de chèvre...). Pour la petite histoire, les

Moncrabelais adoraient raconter des blagues. Un jour, un chanoine de Condom se joint aux Moncrabelais et voulut participer aux blagues qui circulaient dans la ville. Ainsi, il souhaita donner le droit à quiconque de raconter des mensonges sans que cela ne porte préjudice. C'est à ce moment, que se crée le « brevet des menteurs ». Cette tradition perdue et c'est en 1972, que des Moncrabelais ont souhaité créer l'Académie des Menteurs.

A travers les cultures, la route monte finalement à l'assaut de Lasserre. L'imposant château qui domine la vallée a été construit entre 1595 et 1602 par Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, sénéchal d'Agenais et de Condomois.

Montées et descentes s'enchaînent ensuite jusqu'à Nérac.

Bâtie sur une villa gallo-romaine, la ville de Nérac prospère surtout à la Renaissance, résidence favorite des Albret et, fief du protestantisme, lieu d'accueil d'une cour brillante. Le futur Henri IV y passe une partie de sa jeunesse et forge sa réputation de "Vert galant", laissant la légende de Fleurette.



Parquez vos vélos devant la terrasse de l'Escadron Volant, un bon restaurant situé juste en face du Château d'Henri IV, et qui sera votre point de ralliement pour le déjeuner.

Visite du musée d'Henri IV (situé dans le château) et temps libre pour déambuler dans les ruelles. Depuis l'église Saint-Nicolas, on jouit d'un beau point de vue sur le Vieux Nérac (le port, le Vieux Pont et les tanneries qui accueillent aujourd'hui galeries d'art et restaurants).

Après le déjeuner, cap vers le Sud en suivant, loin au-dessus, la rive gauche de la Baïse, au cœur d'un paysage vallonné. Arrêt au château du Fréchou pour une petite visite.



Ce vénérable château remonte à 1250. Avec ses dépendances, il constitue l'un des ensembles architecturaux les plus admirés de la région. Le pavillon d'entrée d'époque Renaissance mène à un jardin d'inspiration italienne avec ses topiaires d'ifs, son orangerie historique et un très romantique colombier. Un pont gothique du XIV^{ème} siècle amène à un petit jardin clos. Les intérieurs médiévaux et Renaissance contiennent des antiquités et objets d'art du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le Château est rentré dans l'histoire grâce à François, Baron de Laugnac, auteur de l'assassinat politique le plus célèbre de l'Histoire de France, l'assassinat du Duc de Guise, en 1588.

Une succession de chemins et routes communales suivent les sommets des collines. Vous retrouvez les vignes qui colonisent les coteaux, et les propriétés viticoles qui vont avec. Possibilité de dégustations, entre autres au Domaine des Remparts. Passage devant différents châteaux (Puypardon, Fousserie) avant de remonter vers le magnifique moulin à vent de Moussaron, posé sur une crête exposée au vent...

Vous vous trouvez désormais à quelques kilomètres de votre camp de base...

En soirée, départ en véhicule jusqu'à Condom, afin de dîner au restaurant « Citrus », certainement la meilleure table de la région.

Jour 8 : samedi 26 juin 2021

Larressingle - Toulouse

Savourez un dernier petit déjeuner, avant de penser à votre transfert en bus menant à l'aéroport de Toulouse, d'où vous prendrez votre vol retour à destination de Genève.



PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne (terrestre) CHF 3'300.-

Aucun supplément base individuelle (max 2 chambres)

Sur la base d'un groupe de 4 à 8 personnes.

Prestations incluses

- Les transferts aller-retour entre l'aéroport de Toulouse et Larresingle
- Les transferts privatisés nécessaires à la réalisation du programme
- Le logement en chambre double (la maison est privatisée)
- La pension complète du dîner au jour 1 au petit déjeuner le jour 8
- L'encadrement par un moniteur vélo diplômé
- Le prêt d'un vélo VTC avec assistance électrique type Moustache Samedi 27X Road 3, avec batterie de 500 W + 1 batterie de réserve de 500 W
- Les droits d'entrées dans les musées décrits dans ce programme, ainsi que les dégustations dans les propriétés viticoles citées
- Les dégustations pré/post dîner à Lacassagne
- Une assistance personnalisée durant l'intégralité de votre séjour

Non compris

- Le transport entre votre domicile et Toulouse (ou la maison d'hôtes)
- Les boissons
- Toute activité non spécifiée
- Les dépenses personnelles & les pourboires
- L'assurance annulation/assistance obligatoire

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Toute modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avvertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etelzstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich
T +41 44 485 45 35
info@ombudsman-touristik.ch
www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;
- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien. ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum,

sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



Travel Professional Association

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO
Au Tigre Vanillé Sàrl
8 rue de Rive
CH-1204 Genève, Suisse
Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève